



Gouvernement du Québec
**Ministère de la
Sécurité du revenu**

Profil N° 11

PROFIL DES MÉNAGES AYANT DÉCLARÉ
UN REVENU DE TRAVAIL AUTONOME,
APTES AU TRAVAIL, À L'AIDE
DE DERNIER RECOURS

Direction générale des politiques et des programmes

Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique

Janvier 1996

◆◆ Profils parus

N° 1 Printemps 1995

Profil des personnes de 45 à 54 ans, aptes au travail, à l'aide de dernier recours

N° 2 Printemps 1995

Profil des jeunes de moins de 30 ans, aptes au travail, à l'aide de dernier recours

N° 3 Printemps 1995

Profil des personnes nées hors du Canada, aptes au travail, à l'aide de dernier recours

N° 4 Printemps 1995

Profil des personnes de 55 ans ou plus, aptes au travail, à l'aide de dernier recours

N° 5 Printemps 1995

Profil des familles monoparentales, aptes au travail, à l'aide de dernier recours

N° 6 Été 1995

Profil des personnes autochtones, aptes au travail, à l'aide de dernier recours

N° 7 Automne 1995

Profil des femmes inscrites à l'aide de dernier recours

N° 8 Automne 1995

Profil des personnes inscrites au programme Soutien financier de l'aide de dernier recours

N° 9 Automne 1995

Profil des personnes de 30 à 44 ans, aptes au travail, à l'aide de dernier recours

N° 10 Automne 1995

Profil des personnes scolarisées, aptes au travail, à l'aide de dernier recours

N° 11 Hiver 1996

Profil des ménages ayant déclaré un revenu de travail autonome, aptes au travail, à l'aide de dernier recours

◆◆ Profils à paraître

Hiver 1996

Profil des prestataires de longue durée, aptes au travail, à l'aide de dernier recours

Hiver 1996

Profil des prestataires ayant un taux de roulement élevé à l'aide de dernier recours

Les personnes suivantes ont participé à la réalisation de ce profil :

Auteurs : Gisèle Filion et Pierre Lanctôt

Traitement des données : Luc Audet

Secrétariat : Gilberte Roberge

Révision linguistique : Lucia Gauthier

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. SITUATION D'ENSEMBLE DES MÉNAGES AYANT DÉCLARÉ UN REVENU DE TRAVAIL AUTONOME	3
Cinq fois plus nombreux en 1995 qu'en 1979	3
Inscrits au programme APTE dans une proportion de 92 %	4
Représentant 1,4 % de l'ensemble des ménages aptes	4
2. CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES APTE AYANT DÉCLARÉ UN REVENU DE TRAVAIL AUTONOME	5
Une surreprésentation dans certaines régions non métropolitaines	7
Les couples avec ou sans enfants proportionnellement plus nombreux	7
Une surreprésentation de personnes mariées et une sous-représentation de célibataires	7
Généralement plus âgés que l'ensemble des ménages aptes	8
Des personnes nées au Canada pour la plupart	8
Une forte représentation de propriétaires	8
Une scolarité plus élevée que l'ensemble des ménages aptes	8
La raison d'entrée à l'aide liée à la perte d'un emploi dans 36 % des cas	9
Une durée cumulative de présence à l'aide sociale comparable à l'ensemble des ménages aptes	9
Une surreprésentation de non-participants	9
Une surreprésentation de requérants masculins non disponibles en raison de l'âge ..	10
Un taux de participation à la mesure RADE de 58 %	11

Table des matières

Les dernières expériences de travail, avant l'entrée à l'aide de dernier recours, dans des domaines très diversifiés	11
Les services et la vente : principaux secteurs d'activité du travail autonome	13
Les revenus déclarés variables selon les secteurs d'activité	14
3. OBSTACLES À L'INTÉGRATION EN EMPLOI	15
CONCLUSION	17
LEXIQUE	21
BIBLIOGRAPHIE	25

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Évolution du nombre de ménages ayant déclaré un revenu de travail autonome comparativement à l'ensemble des ménages, février 1979 à 1995	3
Tableau 2	Répartition des ménages entre les programmes Soutien financier et APTE selon la présence ou non d'un revenu de travail autonome, janvier 1995	4
Tableau 3	Répartition des ménages du programme APTE selon la présence ou non d'un travail autonome par sexe, janvier 1995	4
Tableau 4	Portrait général des ménages aptes ayant déclaré un revenu de travail autonome, par sexe, et portrait général de l'ensemble des ménages aptes, janvier 1995	5
Tableau 5	Répartition des ménages aptes non disponibles ayant déclaré un revenu de travail autonome, selon les principales raisons de la non-disponibilité et le sexe, janvier 1995	10
Tableau 6	Répartition des ménages aptes participants ayant déclaré un revenu de travail autonome selon la mesure de développement de l'employabilité et le sexe, janvier 1995	11
Tableau 7	Répartition des ménages aptes ayant déclaré un revenu de travail autonome selon la classification du dernier emploi occupé par la personne requérante, avant l'entrée à l'aide sociale, durées médiane et moyenne de l'emploi et taux de féminité, janvier 1995	12
Tableau 8	Répartition des ménages aptes ayant déclaré un revenu de travail autonome selon les secteurs d'activité, janvier 1995	13
Tableau 9	Répartition des ménages aptes ayant déclaré un revenu de travail autonome selon les secteurs d'activité, revenus moyen et médian, janvier 1995	14

INTRODUCTION

Ce document trace le profil des ménages ayant déclaré des revenus de travail autonome et qui reçoivent des prestations d'aide de dernier recours en vertu du programme APTE. Nous avons considéré comme travailleurs autonomes tous les ménages déclarant des revenus qui ne sont pas des salaires, des prestations ou des revenus de placement. La définition du travailleur autonome, tel qu'on la retrouve dans le manuel d'interprétation de la Loi sur la sécurité du revenu est la suivante : travailleur qui, sur une base régulière annuelle ou saisonnière, exploite une entreprise ou exerce un métier, une occupation, une profession à son propre compte dans le but d'en tirer un profit. Lorsque l'activité du travailleur autonome ne génère pas de revenus de travail suffisants pour lui permettre de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille, il peut être admissible à l'aide de dernier recours.

Le présent document se divise en trois sections : la première présente la situation des ménages à l'aide de dernier recours ayant déclaré un revenu de travail autonome en la comparant à celle de l'ensemble des ménages classés aux programmes Soutien financier et APTE. On y retrace également l'évolution historique des ménages qui, entre 1979 et 1995, ont déclaré un revenu de travail autonome et on la compare à l'ensemble des ménages à l'aide de dernier recours.

La deuxième section du document dégage les caractéristiques des ménages classés au programme APTE et qui déclarent des revenus de travail autonome. Celles-ci sont présentées par sexe et selon différentes variables telles que la région, la catégorie de ménage, l'état civil, le type de résidence, la scolarité, la classification, la durée à l'aide, l'âge, le lieu de naissance et la raison d'entrée à l'aide. Cette partie traite également de la participation aux programmes de développement de l'employabilité, de la dernière expérience de travail ainsi que du secteur d'activité dans lequel oeuvrent les ménages déclarant un revenu de travail autonome.

La troisième section aborde les éléments de problématique reliés à l'intégration au marché de l'emploi de l'ensemble des travailleurs autonomes, en s'attardant à ceux dont les revenus de travail sont insuffisants et qui doivent recourir aux prestations de la sécurité du revenu.

1. SITUATION D'ENSEMBLE DES MÉNAGES AYANT DÉCLARÉ UN REVENU DE TRAVAIL AUTONOME

Dans cette première section, nous présentons d'abord l'évolution, de 1979 à 1995, du nombre de ménages à l'aide de dernier recours qui déclarent un revenu de travail autonome par rapport à l'ensemble des ménages prestataires. Nous faisons ensuite état de la situation de ces ménages en la comparant à celle de l'ensemble des ménages classés aux programmes Soutien financier et APTE. Enfin, nous dégageons la proportion des ménages aptes qui déclarent un revenu de travail autonome par rapport à l'ensemble des ménages aptes au travail à la sécurité du revenu.

Cinq fois plus nombreux en 1995 qu'en 1979

Comme l'ensemble des ménages à l'aide de dernier recours, les ménages qui déclarent un revenu de travail autonome ont vu leur nombre s'accroître de 1979 à 1995. Alors que durant cette période, l'accroissement de l'ensemble des ménages a été de 86 %, cette croissance a été de 398 % pour les ménages déclarant un revenu de travail autonome. Ainsi, le nombre total des ménages à l'aide de dernier recours a presque doublé alors que le nombre de ménages déclarant un revenu de travail autonome a quintuplé, passant de 1 125 à 5 600.

Le tableau 1 montre l'évolution du nombre des ménages ayant déclaré un revenu de travail autonome comparativement au nombre total des ménages prestataires de la sécurité du revenu. La comparaison est faite à partir de février 1979 et pour tous les mois de février jusqu'en 1994. La donnée concernant les ménages ayant déclaré un revenu de travail autonome en 1995 porte sur le mois de janvier.

Le nombre de ménages prestataires a connu des variations irrégulières entre 1979 et 1995, avec des pointes plus importantes en 1983 (22 %), en 1992 (13 %) et en 1993 (9 %), trois années qui suivent une récession. Pour ces mêmes années, la variation des ménages ayant déclaré un revenu de travail autonome connaissait des pointes de 57 %, 25 % et 25 %. Entre 1986 et 1989, on a cependant connu une diminution de l'ensemble des ménages prestataires, alors que cette diminution s'est fait sentir un peu plus tard (entre 1988 et 1991) pour les ménages ayant déclaré un revenu de travail autonome.

Tableau 1
Évolution du nombre de ménages ayant déclaré un revenu de travail autonome comparativement à l'ensemble des ménages, février 1979 à 1995

Mois de février	Ménages avec revenu autonome N	Ensemble des ménages N	Variation ensemble des ménages %	Variation travail autonome %
1979	1 125	256 532		
1980	1 275	282 717	10,2	13,3
1981	1 349	299 822	6,1	5,8
1982	1 530	321 168	7,1	13,4
1983	2 406	390 930	21,7	57,2
1984	2 606	414 098	5,9	8,3
1985	2 680	422 786	2,1	2,8
1986	2 908	416 508	-1,5	8,4
1987	2 953	390 754	-6,2	1,5
1988	2 945	358 724	-8,2	-0,3
1989	2 886	341 306	-4,9	-2,0
1990	2 800	342 027	0,2	-3,0
1991	2 767	363 228	6,2	-1,2
1992	3 450	409 063	12,6	24,7
1993	4 312	447 447	9,4	25,0
1994	5 097	470 864	5,2	18,2
1995*	5 600	476 920	1,3	9,9

* Janvier
Source : Direction de la sécurité du revenu, Direction générale des politiques et programmes, Ministère de la sécurité du revenu.

Inscrits au programme APTE dans une proportion de 92 %

Le tableau 2 montre que la population des travailleurs autonomes est composée de 5 600 ménages dont 92 % (5 181) sont classés au programme APTE et 8 % (419) au programme Soutien financier¹. On voit que la proportion de ménages ayant un revenu de travail autonome classée au programme APTE est nettement plus élevée que pour l'ensemble des ménages (92 % comparativement à 79 %).

Tableau 2
Répartition des ménages entre les programmes Soutien financier et APTE, selon la présence ou non d'un revenu de travail autonome, janvier 1995

Revenu de travail autonome	Soutien financier		APTE		Total	
	N	%	N	%	N	%
Oui	419	7,5	5 181	92,5	5 600	100,0
Non	98 484	21,4	361 133	78,6	459 617	100,0
TOTAL	98 903	21,3	366 314	78,7	465 217	100,0

Représentant 1,4 % de l'ensemble des ménages aptes

Tableau 3
Répartition des ménages du programme APTE selon la présence ou non d'un revenu de travail autonome, par sexe, janvier 1995

Revenu de travail autonome	Femmes		Hommes		Total	
	N	%	N	%	N	%
Oui	1 831	1,0	3 350	1,8	5 181	1,4
Non	180 277	99,0	180 856	98,2	361 133	98,6
TOTAL	182 108	100,0	184 206	100,0	366 314	100,0

L'ensemble des ménages prestataires inscrits au programme APTE et déclarant des revenus de travail autonome est composé de 5 181 ménages, ce qui représente 1,4 % des ménages du programme APTE. Le tableau 3 montre la répartition des ménages aptes selon le sexe de la personne requérante et selon

que celle-ci déclare ou non un revenu de travail autonome.

¹ Il ne nous est pas possible de préciser si c'est la personne inscrite au programme Soutien financier ou son conjoint qui déclare un revenu de travail autonome.

2. CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES APTE AYANT DÉCLARÉ UN REVENU DE TRAVAIL AUTONOME

Le texte suivant porte, sauf avis contraire, sur les ménages classés au programme APTE et ayant des revenus de travail autonome, soit un contingent de 5 181 ménages. Ils se répartissent selon le sexe de la personne requérante de la façon suivante : 1 831 femmes (35 %) et 3 350 hommes (65 %). Il faut souligner qu'étant donné les limites des fichiers, il ne nous est pas possible de déterminer la personne qui déclare les revenus de travail autonome dans un couple. Nous présentons ici les caractéristiques des personnes requérantes des ménages ayant déclaré un revenu de travail autonome.

Tableau 4
Portrait général de la personne requérante des ménages aptes ayant déclaré un revenu de travail autonome par sexe, et portrait général de l'ensemble des ménages aptes, janvier 1995

	Personne requérante des ménages aptes ayant un revenu de travail autonome						Ensemble des ménages aptes %
	Femmes		Hommes		Total		
	N	%	N	%	N	%	
Région							
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (1A)	22	1,2	57	1,7	79	1,5	2,0
Bas-Saint-Laurent (1B)	83	4,5	196	5,8	279	5,4	2,5
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	81	4,4	161	4,8	242	4,7	3,9
Québec (03A)	142	7,8	207	6,2	349	6,7	8,0
Chaudière-Appalaches (03B)	83	4,5	191	5,7	274	5,3	3,0
Mauricie-Bois-Francs (04)	270	14,7	414	12,4	684	13,2	6,8
Estrie (05)	145	7,9	197	5,9	342	6,6	3,6
Montréal-Banlieue (06A)	109	5,9	228	6,8	337	6,5	9,5
Laurentides (06B)	113	6,2	267	8,0	380	7,3	5,4
Montérégie-Ouest (06C)	161	8,8	246	7,3	407	7,9	8,1
Lanaudière (06D)	125	6,8	224	6,7	349	6,7	4,2
Laval (06E)	62	3,4	109	3,2	171	3,3	3,0
Ville de Montréal (06F)	189	10,3	383	11,4	572	11,0	27,0
Montérégie-Est (06G)	145	7,9	267	8,0	412	7,9	5,0
Outaouais (07)	50	2,7	65	1,9	115	2,2	4,0
Abitibi-Témiscamingue (08)	32	1,7	83	2,5	115	2,2	2,1
Côte-Nord (09)	15	0,8	35	1,0	50	1,0	1,4
Nouveau-Québec (10)	4	0,2	20	0,6	24	0,5	0,3
Catégorie de ménage							
Personne seule	595	32,5	1 488	44,4	2 083	40,2	58,2
Couple sans enfants	100	5,5	388	11,6	488	9,4	4,4
Famille monoparentale :							
- 1 enfant	362	19,8	158	4,7	520	10,0	14,5
- 2 enfants ou plus	268	14,6	72	2,1	340	6,6	10,8
Famille biparentale :							
- 1 enfant	142	7,8	368	11,0	510	9,8	4,3
- 2 enfants ou plus	357	19,5	870	26,0	1 227	23,7	7,6
Conjoint/e d'étudiant	7	0,4	6	0,2	13	0,2	0,2
État civil							
Célibataire	796	43,5	1 240	37,0	2 036	39,3	58,6
Marié/e	318	17,4	1 312	39,2	1 630	31,5	12,4
Veuf/ve	11	0,6	20	0,6	31	0,6	1,7
Séparé/e légalement	61	3,3	81	2,4	142	2,7	3,3
Séparé/e sans jugement	143	7,8	139	4,1	282	5,4	7,80
Divorcé/e	502	27,4	558	16,7	1 060	20,5	16,2

	Personne requérante des ménages aptes ayant un revenu de travail autonome						Ensemble des ménages aptes %
	Femmes		Hommes		Total		
	N	%	N	%	N	%	
Groupe d'âge							
Moins de 21 ans	19	1,0	14	0,4	33	0,6	6,4
21 à 29 ans	336	18,3	312	9,3	648	12,5	25,9
30 à 44 ans	1 040	56,8	1 711	51,1	2 751	53,1	41,7
45 à 54 ans	335	18,3	893	26,7	1 228	23,7	14,9
55 à 64 ans	101	5,5	412	12,3	513	9,9	10,2
65 ans ou plus	0	0,0	8	0,2	8	0,1	0,9
Lieu de naissance							
Né(e) au Canada	1 702	93,0	3 061	91,4	4 763	91,9	83,5
(Amérindien/ne ou Inuk)	(9)		(28)		(37)		(0,7)
Né(e) hors Canada	129	7,0	289	8,6	418	8,1	16,5
(Revendicateur/trice du statut de réfugié/e)	(5)		(12)		(17)		(2,6)
Résidence							
Locataire sans subvention	1 179	64,4	1 658	49,5	2 837	54,8	61,4
Locataire (logement subventionné ou HLM)	83	4,5	73	2,2	156	3,0	6,7
Propriétaire	441	24,1	1 203	35,9	1 644	31,7	7,3
Chambreur/se ou pensionnaire	46	2,5	194	5,8	240	4,6	12,2
Chambreur/se ou pensionnaire chez un parent ou un enfant	82	4,5	221	6,6	303	5,8	12,2
Autres	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0,2
Nombre d'années de scolarité							
Moins de 7 ans	81	4,4	329	9,8	410	7,9	10,2
7 à 11 ans	865	47,2	1 630	48,7	2 495	48,2	59,9
12 ans ou plus	813	44,4	1 268	37,8	2 081	40,2	25,9
Inconnu	72	3,9	123	3,7	195	3,8	4,0
Raison d'entrée à l'aide							
Fin des prestations d'assurance chômage	277	15,3	692	20,9	969	18,9	24,8
Perte d'emploi sans droit à l'assurance chômage	193	10,7	593	17,9	786	15,4	11,7
Prestations d'assurance chômage insuffisantes	50	2,8	63	1,9	113	2,2	3,6
Perte du/de la conjointe	294	16,2	67	2,0	361	7,1	12,3
Fin des études à temps complet	54	3,0	45	1,4	99	1,9	3,7
Naissance ou prise en charge d'un enfant	12	0,7	6	0,2	18	0,3	0,7
Autres raisons non précisées	931	51,4	1 838	55,6	2 769	54,1	43,2
Durée cumulative à l'aide							
Moins de 2 ans	492	26,9	918	27,4	1 410	27,2	27,5
2 à 5 ans	724	39,5	1 273	38,0	1 997	38,5	35,3
6 à 9 ans	289	15,8	559	16,7	848	16,4	16,0
10 ans ou plus	326	17,8	600	17,9	926	17,9	21,1
Classification							
Non disponible	612	33,4	512	15,3	1 124	21,7	31,3
Participant/e	148	8,1	227	6,8	375	7,2	10,9
Disponible	56	3,1	216	6,4	272	5,2	12,7
Non participant/e	1 015	55,4	2 395	71,5	3 410	65,8	45,0
TOTAL	1 831	35,3	3350	64,7	5 181	100,0	100,0 (366 314)

Une surreprésentation dans certaines régions non métropolitaines

La répartition des ménages aptes ayant déclaré un revenu de travail autonome se différencie de celle de l'ensemble des ménages aptes par une proportion plus élevée dans les régions suivantes: Mauricie-Bois-Francs (13 % comparativement à 7 %), Estrie (7 % comparativement à 4 %), Bas Saint-Laurent (5 % comparativement à 2 %) et Chaudière-Appalaches (5 % comparativement à 3 %). La grande région de Montréal (06), par contre, est sous-représentée (51 % comparativement à 62 %) et cette sous-représentation est principalement attribuable à la région, Ville de Montréal, où l'on ne compte que 11 % des ménages aptes déclarant un revenu de travail autonome comparativement à 27 % de l'ensemble des ménages aptes.

Les couples avec ou sans enfants proportionnellement plus nombreux

Les familles biparentales sont proportionnellement plus nombreuses parmi les ménages ayant déclaré un revenu de travail autonome que dans l'ensemble des ménages aptes : 33 % contre 12 %. Cette surreprésentation est encore plus marquée chez les familles biparentales de deux enfants ou plus (24 % contre 8 %). Les couples sans enfants sont également surreprésentés (9 % comparativement à 4 %) par rapport à l'ensemble des ménages aptes.

Les personnes seules sont, par contre, sous-représentées par rapport à l'ensemble des ménages aptes (40 % comparativement à 58 %) de même que les familles monoparentales (17 % comparativement à 25 %).

On note également des différences entre les femmes et les hommes travailleurs autonomes pour ce qui est de leur répartition entre les catégories de ménage. Ainsi, les femmes vivent en général moins fréquemment seules que les hommes (32 % contre 44 %) et elles sont plus souvent chefs de familles monoparentales. En effet, 45 % d'entre elles sont responsables d'une famille monoparentale contre 7 % des hommes : 20 % de ces femmes ont un enfant à charge comparativement à 5 % des hommes; 15 % ont la charge de deux enfants ou plus comparativement à 2 % chez les hommes.

Une surreprésentation de personnes mariées et une sous-représentation de célibataires

Les ménages ayant déclaré un revenu de travail autonome se distinguent de l'ensemble des ménages aptes en ce qui concerne l'état civil : ils sont proportionnellement plus nombreux à avoir le statut de personne mariée (31 % comparativement à 12 %), et moins nombreux à être célibataires (39 % comparativement à 59 %).

Par ailleurs, les femmes séparées légalement ou sans jugement et divorcées sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes de même statut (38 % contre 23 %), alors que les femmes mariées sont proportionnellement moins nombreuses que les hommes de même statut (17 % contre 39 %).

Généralement plus âgés que l'ensemble des ménages aptes

Par rapport à l'ensemble des ménages aptes, les ménages aptes déclarant un revenu de travail autonome sont surreprésentés dans les groupes d'âge de 30 à 44 ans (53 % contre 42 %) et de 45 à 54 ans (24 % contre 15 %), alors qu'on observe une sous-représentation dans le groupe des moins de 30 ans (13 % contre 32 %).

Malgré que les ménages aptes déclarant un revenu de travail autonome soient généralement plus âgés, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes dans les groupes d'âge plus jeunes. En effet, on note une proportion plus élevée de femmes chez les moins de 45 ans (76 % des femmes comparativement à 61 % des hommes), et en particulier dans le groupe d'âge de 21 à 29 ans (18 % des femmes contre 9 % des hommes).

Des personnes nées au Canada pour la plupart

Les ménages aptes ayant déclaré un revenu de travail autonome sont proportionnellement plus nombreux à être nés au Canada, par rapport à l'ensemble des ménages aptes (92 % comparativement à 83 %).

Une forte représentation de propriétaires

À l'instar de l'ensemble des ménages aptes qui occupent majoritairement un logement non subventionné (61 %), les ménages aptes ayant déclaré un revenu de travail autonome se retrouvent dans une proportion de 55 % dans cette catégorie. Cependant, on observe une surreprésentation de ménages de travailleurs autonomes par rapport à l'ensemble des ménages aptes qui déclarent être propriétaires (32 % contre 7 %). Les autres catégories sont proportionnellement moins nombreuses par rapport à l'ensemble des ménages du programme APTE.

En comparant les hommes et les femmes, on note que la proportion de femmes locataires qui ne reçoivent aucune subvention pour le logement est supérieure à celle des hommes (64 % contre 49 %). Par contre, elles sont proportionnellement moins nombreuses que les hommes à être propriétaires (24 % contre 36 %). Les chambreurs ou pensionnaires sont surreprésentés chez les hommes (12 % comparativement à 7 %).

Une scolarité plus élevée que l'ensemble des ménages aptes

En comparant la population des ménages aptes travailleurs autonomes avec l'ensemble des ménages aptes, on remarque qu'une plus forte proportion de travailleurs autonomes ont déclaré avoir au moins 12 années de scolarité (40 % contre 26 %). À l'inverse, il y a une sous-représentation de personnes qui signalent une faible scolarité : 8 % disent posséder moins de sept années de scolarité proportionnellement à 10 % pour l'ensemble des ménages aptes.

Une plus forte proportion de femmes déclare douze années et plus de scolarité (44 % des femmes contre 38 % des hommes) et une proportion légèrement plus faible de femmes par rapport aux hommes en déclare moins de sept (4 % contre 10 %).

La raison d'entrée à l'aide liée à la perte d'un emploi dans 36 % des cas

Comme pour l'ensemble des ménages aptes, mais avec des différences, les motifs les plus souvent invoqués par les travailleurs autonomes pour demander l'aide de dernier recours sont reliés à la perte d'emploi: la fin des prestations d'assurance chômage (19 % des personnes requérantes des ménages de travailleurs autonomes contre 25 % des ménages aptes), la perte d'emploi sans droit à l'assurance chômage (15 % contre 12 %) de même que des prestations d'assurance chômage insuffisantes (2 % contre 4 %). Ces trois motifs réunis donnent une proportion un peu plus faible que pour l'ensemble des ménages aptes (36 % contre 41 %). Bon nombre de ces ménages ont sans doute affronté les conditions difficiles du marché du travail, subissant une baisse importante de leurs revenus et se sont inscrits ensuite comme travailleurs autonomes à l'aide de dernier recours. Les autres motifs sont: la perte du conjoint ou de la conjointe (7 % comparativement à 12 %) et la fin des études à temps complet (2 % comparativement à 4 %). Plus de 54 % des raisons motivant leur entrée à l'aide ne sont pas précisées par les ménages aptes déclarant des revenus de travail autonome.

Si la principale raison d'entrée à l'aide sociale pour ces ménages est liée à une perte d'emploi, elle l'est dans une proportion plus grande pour les hommes que pour les femmes (41 % contre 29 %). Pour ces dernières, la perte du conjoint représente une raison d'entrée à l'aide de dernier recours assez répandue : 16 % des femmes donnent ce motif comparativement à 2 % des hommes.

Une durée cumulative de présence à l'aide sociale comparable à l'ensemble des ménages aptes

Les ménages aptes ayant déclaré un revenu de travail autonome ont une durée cumulative à l'aide comparable à celle de l'ensemble des ménages aptes: pour 66 % d'entre eux, cette durée est de cinq années et moins à l'aide, 16 % ont cumulé de 6 à 9 années et 18 % ont cumulé dix années et plus (comparé à 63 %, 16 % et 21 % respectivement). La proportion des ménages qui ont cumulé moins de deux années à l'aide est la même pour les deux populations, soit 27 %.

On n'observe pas de différences importantes entre les femmes et les hommes en ce qui concerne la répartition selon la durée cumulative à l'aide.

Une surreprésentation de non-participants

La répartition des ménages aptes déclarant des revenus de travail autonome montre une sous-représentation des personnes aptes disponibles par rapport à l'ensemble des ménages aptes (5 % comparativement à 13 %), une sous-représentation de non-disponibles (22 % comparativement à 31 %) et une surreprésentation des personnes aptes non participantes (66 %

comparativement à 45 %). Cette faible participation aux mesures d'intégration en emploi peut s'expliquer par le fait que ces prestataires ayant déjà un emploi sentent moins le besoin de participer à une mesure ou ont moins d'énergie ou de temps à y consacrer.

Les femmes requérantes, pour leur part, sont majoritairement classées aptes non participantes, tout en étant moins représentées dans cette catégorie par rapport aux hommes (55 % comparativement à 71 %). En outre, 33 % des femmes requérantes se retrouvent dans la catégorie non disponible contre 15 % des hommes requérants faisant partie des ménages ayant un revenu de travail autonome.

Une surreprésentation de requérants masculins non disponibles en raison de l'âge

Comme pour l'ensemble des ménages aptes non disponibles, la principale raison de ce classement est la présence d'enfants à charge; la proportion de personnes non disponibles pour ce motif est cependant légèrement moins élevée dans le groupe des travailleurs autonomes que dans l'ensemble des ménages aptes non disponibles (45 % comparativement à 48 %). La non-disponibilité en raison de l'âge est la deuxième raison en importance pour ces ménages (43 % comparativement à 34 % pour l'ensemble des ménages aptes non disponibles).

Tableau 5
Répartition des ménages aptes non disponibles, ayant déclaré un revenu de travail autonome selon les principales raisons de la non-disponibilité et le sexe, janvier 1995

Principales raisons	Femmes	Hommes	Total	Ensemble des ménages non disponibles
	%	%	%	%
Enfants à charge	74,2	11,1	45,5	48,1
Âge (55 ans et plus)	15,2	76,8	43,2	34,2
État de santé	8,6	10,3	9,4	15,7
Responsable d'une personne en perte d'autonomie, d'une famille d'accueil ou d'un foyer d'accueil	2,0	1,6	1,8	1,7
Autres	0,0	0,2	0,1	0,3
TOTAL	100,0 (612)	100,0 (512)	100,0 (1 124)	100,0 (114 693)

Tel qu'il a été indiqué plus haut, étant donné les limites des fichiers, nous ne savons pas si, dans ces ménages, ce sont les conjoints qui exercent un travail autonome ou si pour les travailleurs âgés, le travail autonome présente une solution de rechange face au marché du travail difficile.

La raison première pour les femmes d'être classées non disponibles est la présence d'enfants à charge (74 %) alors que cette raison ne vaut que pour 11 % des hommes non disponibles. Pour ces derniers, la principale raison de non-disponibilité est l'âge (77 %), alors que cette raison ne s'applique qu'à seulement 15 % des femmes non disponibles.

Un taux de participation à la mesure RADE de 58 %

Globalement, les personnes requérantes des ménages aptes ayant un revenu de travail autonome se distinguent, dans leur participation aux mesures, par une surreprésentation à la mesure Reconnaissance des activités de développement de l'employabilité (RADE) (58 % comparativement à 16 % pour l'ensemble des ménages aptes participants) et une sous-représentation à la mesure Rattrapage scolaire (13 % comparativement à 35 %) de même qu'à EXTRA (18 % comparativement à 34 %). La participation très nombreuse à RADE pourrait s'expliquer par le fait qu'une nouvelle mesure de création d'emploi, Soutien à l'emploi autonome, offerte depuis mars 1994 dans le cadre des mesures de relance, comporte un volet RADE. Soutien à l'emploi autonome offre aux prestataires de la sécurité du revenu une subvention salariale durant la première année de fonctionnement d'une micro-entreprise. Correspondant au salaire minimum et calculée sur une base de 35 heures par semaine, cette subvention salariale est offerte pour une période maximale de 52 semaines. Le prestataire peut bénéficier d'une formation dans le cadre de la mesure RADE pour une période maximale de six mois en vue de la préparation d'un plan d'affaires.

Tableau 6
Répartition des ménages aptes participants ayant déclaré un revenu de travail autonome selon la mesure de développement de l'employabilité et le sexe, janvier 1995

Mesure de développement de l'employabilité	Femmes %	Hommes %	Total %	Ensemble des ménages aptes participants %
RADE	46,6	66,1	58,4	16,0
EXTRA	21,6	15,4	17,9	33,6
Rattrapage scolaire	15,5	11,4	13,1	35,2
Stage en milieu de travail	5,4	0,9	2,7	4,5
Autres	10,8	6,2	8,0	10,7
TOTAL	100,0 (148)	100,0 (227)	100,0 (375)	100,0 (40 116)

Par ailleurs, on constate qu'une proportion plus importante de femmes que d'hommes participent à la mesure EXTRA (22 % comparativement à 15 %) alors qu'elles sont proportionnellement moins nombreuses que les hommes à participer à la mesure RADE (47 % contre 66 %).

Les dernières expériences de travail, avant l'entrée à l'aide de dernier recours, dans des domaines très diversifiés

Pour compléter les caractéristiques des ménages qui déclarent des revenus de travail autonome, il est intéressant de connaître la nature des expériences de travail qui ont précédé l'entrée des personnes requérantes à l'aide de dernier recours.

Les données disponibles touchent 3 862 personnes, soit 74 % des ménages ayant déclaré des revenus de travail autonome. Le dernier emploi dont il est question remonte à cinq ans en moyenne. Cependant, pour la moitié des personnes, la dernière expérience date de quatre ans. Notons que la proportion des hommes aptes qui ont déclaré une expérience de travail est le double de celle des femmes : 68 % d'hommes contre 32 % de femmes.

Le tableau 7 présente la répartition des ménages aptes ayant déclaré un revenu de travail autonome selon la classification du dernier emploi occupé par la personne requérante ainsi que les durées médiane et moyenne en mois de ces emplois.

Comme on le constate, les requérants et requérantes des ménages ayant un revenu de travail autonome ont occupé des emplois diversifiés dont les principaux sont par ordre d'importance : travailleur et travailleuse du bâtiment (9 %), vendeur et vendeuse de biens de consommation (8 %), manutentionnaire (8 %), préparation des aliments et boissons (5 %) et travailleuse et travailleur spécialisé dans les services personnels (4 %).

Pour tous les emplois déclarés, la durée moyenne varie de 19 à 53 mois et la durée médiane de 6 à 17 mois; on peut donc considérer que ces expériences de travail sont d'une durée assez courte. Les catégories d'emploi à forte présence féminine sont: la tenue de livres et comptabilité (78 %), le travail spécialisé dans les services personnels (78 %), la confection, l'assemblage et la réparation d'articles en textile, en fourrure et en cuir (73 %) et la préparation des aliments et boissons (71 %).

Tableau 7
Répartition des ménages aptes ayant déclaré un revenu de travail autonome selon la classification du dernier emploi occupé par la personne requérante, avant l'entrée à l'aide sociale, durées médiane et moyenne de l'emploi et taux de féminité, janvier 1995

Emploi	Nombre	%	Durée médiane en mois	Durée moyenne en mois	Taux de féminité %
Travailleur/se du bâtiment (Aide d'entreprise en construction)	362	9,4	7	32	2,5
Vendeur/se de biens de consommation (Commis-vendeur/se dans le commerce de détail)	324	8,4	13	29	35,5
Manutentionnaire et travailleur/se assimilé/e (Manutentionnaire en général)	301	7,8	7	34	17,3
Préparation des aliments et boissons (Serveur/se, cuisinier/ière, barman/maid)	205	5,3	6	19	71,2
Travailleur/se spécialisé/e dans les services personnels (Gardien/ne d'enfants)	165	4,3	12	36	77,6
Travailleur/se spécialisé/e dans la confection, l'assemblage et la réparation d'articles en textile, en fourrure et en cuir	141	3,6	14	49	73,0
Personnel d'exploitation des transports routiers (Chauffeur/se de camion en général)	136	3,5	12	37	6,6
Mécanicien/ne et réparateur/trice, à l'exception des électriciens/nes)	123	3,2	17	45	0,8
Professionnel/le des beaux-arts, des arts commerciaux, de la photographie et domaines connexes	119	3,1	16	53	28,6
Teneur/se de livres, commis en comptabilité	92	2,4	10,5	33	78,3
Autre travailleur/se spécialisé/e dans les services (Conciergerie, nettoyeur/se, travaux légers)	90	2,3	12	21	26,7
Autres	1 804	46,7	-	-	-
TOTAL	3 862	100,0	-	-	-

Note : Les professions entre parenthèses sont celles qui regroupent le plus grand nombre de personnes de la catégorie.

Les services et la vente : principaux secteurs d'activité du travail autonome

Pour compléter les caractéristiques des ménages aptes ayant un revenu de travail autonome, nous présentons la répartition de ces ménages selon le secteur d'activité occupé en janvier 1995 (tableau 8).

Le secteur d'activité dans lequel se retrouvent 48 % des travailleuses et travailleurs autonomes est celui des services : services divers (20 %), réparation d'automobiles et de produits divers (7 %), coiffure et esthétique (6 %), couture (5 %), travail professionnel à la pigne (5 %), transport et taxi (3 %), restauration et hébergement (2 %).

Tableau 8
Répartition des ménages aptes ayant déclaré un revenu de travail autonome selon les secteurs d'activité, janvier 1995

Secteurs d'activité	Femmes		Hommes		Total		Taux de féminité %
	N	%	N	%	N	%	
Agriculture	44	2,4	199	5,9	243	4,7	18,1
Pêche	0	0,0	14	0,4	14	0,3	0,0
Travail forestier	15	0,8	115	3,4	130	2,5	11,5
Construction	70	3,8	413	12,3	483	9,3	14,5
Transport (sauf taxi)	17	0,9	48	1,4	65	1,2	26,1
Taxi	32	1,7	80	2,4	112	2,2	28,6
Commerce de détail	91	5,0	118	3,5	209	4,0	43,5
Courtage immobilier	47	2,6	74	2,2	121	2,3	38,8
Vente d'assurances et produits financiers	18	1,0	40	1,2	58	1,1	31,0
Ventes diverses	180	9,8	315	9,4	495	9,6	36,4
Réparation d'auto	27	1,5	110	3,3	137	2,6	19,7
Réparation produits divers	33	1,8	177	5,3	210	4,0	15,7
Coiffure et esthétique	243	13,3	66	2,0	309	6,0	78,6
Couture	171	9,3	84	2,5	255	4,9	67,1
Restauration et hébergement	41	2,2	53	1,6	94	1,8	43,6
Travail professionnel à la pigne	104	5,7	173	5,2	277	5,3	37,5
Services divers	382	20,9	641	19,1	1 023	19,7	37,3
Artisanat	40	2,2	90	2,7	130	2,5	30,8
Activités artistique, littéraire et récréative	147	8,0	299	8,9	446	8,6	32,9
Autres revenus de travail autonome	129	7,0	241	7,2	370	7,1	34,9
TOTAL	1 831	100,0 (35,3)	3 350	100,0 (64,7)	5 181	100,0 (100,0)	

Un autre secteur où 17 % des ménages déclarent un revenu de travail autonome est la vente sous divers aspects : ventes diverses, commerce de détail, courtage immobilier et vente d'assurances et de produits financiers. La construction représente 9 % des activités; l'artisanat ainsi que les activités des domaines artistique, littéraire et récréatif représentent un autre 11 %; enfin, les industries primaires (agriculture, pêche, forêt) représentent 8 % des activités.

Les taux de féminité sont variés, les plus élevés se retrouvant dans la coiffure et esthétique (79 %) et la couture (67 %). Plusieurs secteurs ont un taux de féminité se situant entre 35 % et 45 % : c'est le cas du commerce de détail, du courtage immobilier et des ventes diverses, de la restauration et hébergement, du travail à la pigne et des services divers. Dans les secteurs moins traditionnels pour les femmes, on retrouve les taux de féminité suivants : taxi (29 %), vente d'assurances et produits financiers (31 %), réparations d'automobiles (20 %), transport (sauf taxi) (26 %).

Les revenus déclarés variables selon les secteurs d'activité

Le tableau 9 donne la répartition des ménages aptes déclarant un revenu de travail autonome selon que le revenu net déclaré pour le mois de janvier 1995 est égal ou supérieur à un dollar. Les montants moyen et médian du revenu mensuel déclaré ont été calculés sur les revenus de plus de un dollar pour chacun des secteurs d'activité, soit pour 58 % des ménages.

Les revenus moyens déclarés vont de 103 à 389 dollars par mois, alors que les revenus médians vont de 82 à 372 dollars. Certains ménages déclarent des revenus de plus de mille dollars par mois, d'autres sont en bas de cent dollars.

Si nous considérons le revenu médian mensuel, les secteurs d'activité où le revenu déclaré est le plus élevé sont par ordre décroissant : commerce de détail (372 \$), taxi (345 \$), transport, sauf taxi (304 \$), vente d'assurances et de produits financiers (280 \$), courtage immobilier (270 \$), restauration et hébergement (268 \$), construction (233 \$) et services divers (197 \$).

Tableau 9
Répartition des ménages aptes ayant déclaré un revenu de travail autonome
selon les secteurs d'activité, revenus moyen et médian, janvier 1995

Secteurs d'activité	Revenu = 1,00\$		Revenu = plus de 1,00\$		Total des ménages		Montant moyen/mois \$	Montant médian/mois \$
	N	%	N	%	N	%		
Agriculture	114	46,9	129	53,1	243	100,0	215	163
Pêche	11	78,6	3	21,4	14	100,0	103	100
Travail forestier	41	31,5	89	68,5	130	100,0	145	82
Construction	247	51,1	236	48,9	483	100,0	312	233
Transport (sauf taxi)	24	36,9	41	63,1	65	100,0	389	304
Taxi	13	11,6	99	88,4	112	100,0	383	345
Commerce de détail	120	57,4	89	42,6	209	100,0	269	372
Courtage immobilier	90	74,4	31	25,6	121	100,0	281	270
Vente d'assurances et produits financiers	27	46,6	31	53,4	58	100,0	331	280
Ventes diverses	221	44,6	274	55,4	495	100,0	212	152
Réparation d'auto	56	40,9	81	59,1	137	100,0	237	173
Réparation produits divers	85	40,5	125	59,5	210	100,0	242	190
Coiffure et esthétique	72	23,3	237	76,7	309	100,0	234	174
Couture	59	23,1	196	76,9	255	100,0	254	173,5
Restauration et hébergement	50	53,2	44	46,8	94	100,0	316	268
Travail professionnel à la pigo	116	41,9	161	58,1	277	100,0	274	194
Services divers	389	38,0	634	62,0	1 023	100,0	277	197
Artisanat	58	44,6	72	55,4	130	100,0	172	118,5
Activités artistique, littéraire et récréative	207	46,4	239	53,6	446	100,0	195	146
Autres revenus de travail autonome	165	44,6	205	55,4	370	100,0	272	190
TOTAL	2 165	41,8	3 016	58,2	5 181	100,0		

3. OBSTACLES À L'INTÉGRATION EN EMPLOI²

Au cours de la dernière décennie, le marché du travail s'est transformé entraînant une augmentation du chômage pour les travailleuses et travailleurs non spécialisés. Du même coup, on a assisté à la création de petites unités de production pour répondre à de nouvelles demandes. Ces petites entreprises seraient plus compétitives dans une économie davantage orientée vers les services, où la flexibilité représente un élément majeur de réussite.

Cette transformation du marché du travail a entraîné une croissance de l'emploi autonome, tant au Canada qu'au Québec. Au Canada, les données du recensement de 1986 démontrent que le rapport national travail autonome/population est passé de 6,2 % en 1975 à 7,9 % en 1986³. Au Québec, pour cette même période, ce rapport est passé de 4,4 % à 6,6 %. En considérant seulement la population occupée, ce pourcentage grimpe à 11,9 %, soit environ une personne sur neuf. Pour avoir un bon aperçu de ce phénomène, l'Enquête sur la population active (EPA) constitue une bonne source, grâce à ses estimations du nombre de travailleurs autonomes d'entreprises constituées ou non en société au Canada. Selon Henry Pold⁴, en 1981, les travailleurs autonomes représentaient 12,3 % de l'emploi total contre 13,9 % en 1990. Au cours de la décennie, l'emploi total s'est accru d'un peu plus de 14 %, tandis que la croissance de l'emploi autonome était plus de deux fois supérieure (29 %). Compte tenu de son importance croissante, cette forme d'activité qu'est le travail autonome est susceptible de représenter une solution de rechange intéressante pour plusieurs travailleurs et travailleuses qui n'arrivent pas à intégrer le marché du travail salarié.

Selon certains chercheurs, les personnes économiquement faibles ont des chances relativement bonnes de réussir dans une petite entreprise parce que leurs critères de réussite sont moins élevés que pour la majorité des gens. En effet, un travail autonome qui ne génère que des revenus modestes peut représenter un échec pour une personne habituée à disposer de revenus élevés, alors que le même travail peut être jugé convenable pour une personne à faible revenu, à la condition qu'il engendre des revenus plus élevés que les autres formes de travail accessibles, qu'il supplémente des revenus provenant d'autres sources, qu'il s'ajuste bien au style de vie du travailleur, qu'il peut constituer une source temporaire de revenus et d'expérience de travail en attendant quelque chose de mieux.

La difficulté majeure des travailleurs autonomes à l'aide de dernier recours réside dans l'atteinte d'un seuil de rentabilité leur permettant d'assurer leur autonomie financière. Le programme Soutien à l'emploi autonome s'adressant entre autres aux prestataires ayant un revenu de travail

² La problématique concernant le travail autonome est largement inspirée des textes de la Direction de la sécurité du revenu.

³ Statistique Canada. *Les Canadiens entrepreneurs : travailleurs autonomes au Canada*, catalogue 71-536, occasionnel, 1988, p. 20.

⁴ Statistique Canada. *L'emploi et le revenu en perspective*, catalogue 75-001F, hiver 1991, page 53.

autonome, voulait faciliter la création de mini-entreprises et en assurer la viabilité, permettant ainsi à ces personnes de sortir de la sécurité du revenu. Cependant, leur réponse à cette mesure fut très modérée et l'évaluation qui en sera faite en 1996 devrait apporter un éclairage sur les obstacles à la participation pour ce groupe de prestataires.

On croit généralement que la perte des avantages reliés à la sécurité du revenu, tel le carnet de réclamations, serait un des éléments qui ferait hésiter le prestataire à quitter l'aide de dernier recours. De plus, comme la durée de présence à l'aide sociale dépasse deux années pour 75 % des prestataires ayant déclaré un revenu de travail autonome, il peut être difficile pour certains de quitter cette sécurité financière. Un autre obstacle à la sortie de l'aide pour ces prestataires est la présence d'enfants à charge: 24 % vivent dans une famille biparentale de deux enfants ou plus. Étant donné que le montant octroyé par l'aide de dernier recours tient compte de la présence d'enfants, le travailleur autonome doit s'assurer d'un revenu au moins aussi élevé pour compenser la perte des prestations. De plus, les revenus tirés d'un travail autonome sont souvent marqués par l'incertitude, comparativement à un revenu de travailleur salarié.

CONCLUSION

La croissance du nombre des ménages prestataires ayant déclaré un revenu de travail autonome a été plus rapide que celle de l'ensemble des ménages à l'aide de dernier recours. Pour la période 1979-1995, le nombre total des ménages a presque doublé alors que le nombre de ménages déclarant un revenu de travail autonome a quintuplé, passant de 1 125 à 5 600. Les pointes observées dans l'évolution de ces deux populations correspondent aux années qui ont suivi les récessions: 1983, 1992, 1993.

La répartition des ménages ayant un revenu de travail autonome dans les deux programmes APTE et Soutien financier montre une surreprésentation au programme APTE (92 % contre 79 %) par rapport à l'ensemble des ménages aptes. Les ménages ayant déclaré un revenu de travail autonome représentent 1,4 % de l'ensemble des ménages du programme APTE.

Quant aux caractéristiques de la personne requérante des ménages aptes ayant un revenu de travail autonome, les principales sont les suivantes :

- une surreprésentation de ménages ayant des revenus de travail autonome est observée dans les régions suivantes : Mauricie-Bois-Francs, Estrie, Bas-Saint-Laurent et Chaudière-Appalaches; par contre, l'ensemble de la région métropolitaine montre une sous-représentation par rapport à l'ensemble des ménages du programme APTE, en particulier pour la région Ville de Montréal;
- une surreprésentation de couples avec ou sans enfants chez les ménages ayant des revenus de travail autonome, en particulier les familles biparentales de deux enfants ou plus. Par contre, les familles monoparentales et les personnes seules sont sous-représentées;
- les personnes requérantes sont généralement plus âgées que l'ensemble des ménages aptes : elles sont surreprésentées dans les groupes d'âge de 30 à 44 ans et de 45 à 54 ans et sous-représentées chez les moins de 30 ans (13 % contre 32 %);
- une surreprésentation des personnes requérantes nées au Canada parmi les ménages qui déclarent un revenu de travail autonome par rapport à l'ensemble des ménages classés au programme APTE (92 % contre 83 %);
- malgré une majorité de ménages qui sont locataires (55 %), on observe une surreprésentation de ménages ayant des revenus de travail autonome qui se déclarent propriétaires par rapport à l'ensemble des ménages aptes (32 % contre 7 %);
- 40 % des personnes requérantes déclarent 12 ans et plus de scolarité comparativement à 26 % de l'ensemble des ménages aptes; une plus forte proportion de femmes disent avoir cette scolarité (44 % des femmes contre 38 % des hommes);

Conclusion

- près d'une personne sur quatre fait une demande d'aide sociale pour des motifs liés à la perte d'emploi; cette proportion est toutefois plus faible que pour l'ensemble des ménages aptes (36 % contre 41 %); 15 % d'entre eux n'ont pas droit à l'assurance chômage;
- les ménages de travailleurs autonomes ont une durée cumulative à l'aide comparable à l'ensemble des ménages aptes (66 % ont cumulé cinq années et moins à l'aide sociale);
- une surreprésentation de non-participants et de non-participantes est observée chez les personnes requérantes des ménages qui ont un revenu de travail autonome (66 % contre 45 %); parmi celles qui participent (7 %), on observe une surreprésentation à la mesure RADE, par comparaison à l'ensemble des ménages aptes (58 % contre 16 %); cette participation plus grande pourrait s'expliquer par le fait que la mesure Soutien à l'emploi autonome comporte un volet RADE;
- une surreprésentation des personnes requérantes non disponibles est également observée : pour les femmes, la raison première est la présence d'enfants à charge (74 %), tandis que pour les hommes, c'est l'âge qui prédomine (77 %);
- la dernière expérience de travail des travailleurs et travailleuses autonomes avant l'arrivée à l'aide de dernier recours s'est effectuée dans des domaines diversifiés : bâtiment, vente, manutention, services personnels et préparation des aliments et boissons; la durée de ces expériences est assez courte : une durée médiane de 6 à 17 mois et une durée moyenne de 19 à 53 mois;
- pour le mois de janvier 1995, les principaux secteurs de travail occupés par les prestataires ayant des revenus de travail autonome sont : les services (48 %), la vente (17 %), la construction (9 %), les activités des domaines artistique, littéraire et récréative et l'artisanat (11 %), de même que les industries primaires (8 %);
- le montant mensuel de revenu déclaré en janvier 1995 varie de 103 à 389 dollars pour 58 % des ménages aptes ayant un revenu de travail autonome supérieur à 1 \$ pour ce mois. Les secteurs d'activité où le revenu déclaré est le plus élevé sont: commerce de détail, transport, vente d'assurances et de produits financiers;
- les secteurs d'activité occupés par les femmes en janvier 1995 sont variés : les plus forts taux de féminité sont dans les secteurs de la coiffure et l'esthétique (79 %), la couture (67 %), le commerce de détail (43 %), la restauration et l'hébergement (44 %) et le courtage immobilier (39 %).

Enfin, nous avons esquissé des éléments de problématique concernant les ménages qui ont déclaré un revenu de travail autonome. L'accroissement de cette forme d'activité qu'est le travail autonome est un phénomène observé tant au Canada qu'au Québec. Cependant, le problème du travail autonome pour les prestataires est la difficulté d'atteindre un seuil de rentabilité qui leur ferait retrouver leur autonomie financière et leur permettrait de sortir de la sécurité du revenu.

Un des obstacles à leur autonomie est l'insécurité que procure le travail autonome par comparaison au travail salarié. La politique du Ministère à cet égard est d'inciter le travailleur autonome à la rentabilisation de ses activités de travail dans un délai fixé ou de l'inciter à la recherche et à l'occupation d'un emploi salarié.

LEXIQUE

Aide de dernier recours

Aide financière octroyée dans le cadre des programmes Soutien financier et APTE aux personnes qui n'ont pas de ressources suffisantes pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Elle comble la différence entre les besoins essentiels des ménages et les ressources dont ils disposent.

APTE (Actions positives pour le travail et l'emploi)

Programme qui s'adresse aux adultes aptes à subvenir à leurs besoins et qui leur fournit une aide de dernier recours correspondant aux besoins de base à court terme. Ce programme favorise l'intégration ou la réintégration de ces adultes au marché du travail. Il comporte les quatre catégories suivantes :

non disponible : personne qui n'est pas en mesure de participer à une mesure de développement de l'employabilité qui peut lui être proposée pour des raisons précisées par la loi : l'âge (55 ans et plus), une incapacité physique ou mentale temporaire, la grossesse, la présence d'enfants qui ne fréquentent pas l'école, la charge d'une personne dont l'état physique ou mental exige des soins constants;

disponible : personne qui manifeste le désir de participer à une mesure de développement de l'employabilité qui ne peut lui être offerte au moment de sa demande;

participant : personne qui participe à une mesure de développement de l'employabilité;

non participant : personne qui déclare chercher du travail par elle-même, qui ne désire pas participer à une mesure ou qui vient de terminer une mesure sans indiquer sa disponibilité pour une autre.

À chacune de ces catégories correspond un barème particulier qui influence la prestation octroyée. Lorsque deux adultes d'un même ménage sont catégorisés de façon différente, le ménage se voit attribuer le barème **mixte**.

Classification

Processus à partir duquel les adultes sont inscrits au programme Soutien financier ou dans l'une des catégories du programme APTE.

Durée cumulative de présence à l'aide de dernier recours

Nombre total de mois où le ménage a été présent à l'aide de dernier recours depuis le 1^{er} janvier 1975.

Enfant à charge

Personne mineure, non mariée ou qui ne l'a jamais été, ou personne majeure qui fréquente un établissement scolaire et qui n'a pas de conjoint ou n'a jamais été mariée. L'enfant à charge ne doit pas être le parent d'un enfant à sa charge et doit dépendre, pour sa subsistance, soit d'un parent, soit d'un adulte qui en a la garde en vertu du jugement d'un tribunal.

Ménage

Appellation générale désignant un adulte seul ou une famille avec ou sans enfants.

Mesures de développement de l'employabilité

Activités visant à améliorer l'employabilité du client; à mieux le situer en regard de ses choix et de ses acquis; à accroître ses qualifications scolaires ou professionnelles; à lui permettre l'acquisition et le développement de talents, d'attitudes et de comportements susceptibles d'augmenter ses possibilités d'accéder au marché régulier de l'emploi et de s'y maintenir. Ces mesures sont subdivisées en trois catégories : les mesures de formation, les mesures préparatoires à l'insertion et les activités communautaires.

Les mesures de formation comprennent Rattrapage scolaire (RS), Retour aux études postsecondaires pour les chefs de famille monoparentale (REPS), Formation sur mesure en établissement et autres formations.

Les mesures préparatoires à l'insertion comprennent Stages en milieu de travail (SMT), Reconnaissance des activités de développement de l'employabilité (RADE), Services externes de main-d'oeuvre (SEMO) et Transition-travail.

Les activités communautaires comprennent Expériences de travail (EXTRA) et Jeunes volontaires.

Nombre d'années de scolarité

Nombre d'années de scolarité déclaré par la personne requérante au moment de son admission à l'aide de dernier recours. Le niveau de scolarité peut être modifié par la suite, s'il y a lieu.

PAIE

Programme qui vise à favoriser l'accès à des emplois aux prestataires de l'aide de dernier recours au moyen de subventions versées à l'employeur. Généralement, ces emplois procurent à la personne participante un revenu suffisant pour lui permettre de quitter l'aide de dernier recours.

Rapport travail autonome/population

Il s'agit d'une mesure de la prédominance globale du travail autonome dans la population totale des 15 ans et plus.

Taux de dépendance par groupe d'âge

Rapport entre le nombre de personnes à l'aide de dernier recours dans un groupe d'âge donné et l'ensemble des personnes de ce groupe d'âge dans la population.

Taux de féminité

Proportion de femmes dans l'ensemble des personnes d'un groupe donné.

BIBLIOGRAPHIE

BLOUIN, Simon. *Le travail autonome au Québec: état de situation et propositions d'action pour le ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle*, MMSRFP, Direction des politiques et des programmes de sécurité du revenu, février 1990.

BOURGET, Gilles. *Les prestataires de la sécurité du revenu exerçant des activités de travail autonome. Propositions d'orientation*, Direction de la sécurité du revenu, Ministère de la sécurité du revenu, décembre 1994.

BOURGET, Gilles. *Les travailleurs autonomes prestataires des programmes d'aide de dernier recours. Etude de cas*, Ministère de la sécurité du revenu, juillet 1994.

LAFRANCE, Lise. *Travailleurs autonomes prestataires de l'aide de dernier recours. État de situation et propositions d'actions pour le ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle*, MMSRFP, Direction de la sécurité du revenu, mars 1992.

Statistique Canada. *L'emploi et le revenu en perspective*, catalogue 75-001F, hiver 1991.

Statistique Canada. *Les Canadiens entrepreneurs : travailleurs autonomes au Canada*, catalogue 71-536, occasionnel, 1988.

